

DIRECTION DE LA POSTE DANS LES DOM : LE BON VIEUX TEMPS DES COLONIES ?

EPISODE 1 : COMMENT LICENCIER UN SECRÉTAIRE DE SUD PTT À LA RÉUNION

Ceci est le premier d'une série de communiqués de presse sur la situation dans les DOM à La Poste.

Alors que la dégradation des conditions de distribution dans l'ensemble des départements d'outre-mer est sans précédent, la direction de La Poste compte imposer la distribution du courrier un jour sur deux à l'ensemble des usagers. Cette volonté développée par une équipe qui pense visiblement que le droit français ne s'applique pas dans ces départements induit quelques affaires pour le moins scandaleuses.

Le 10 février 2022 deux représentants syndicaux, dont le secrétaire adjoint de Sud PTT, distribuaient la copie d'une requête concernant une prime aux factrices et facteurs de Saint Denis de La Réunion. Alors qu'il répondait à une question à l'ensemble des agents, la directrice d'établissement lui intimait l'ordre de se taire et se proposait de le « mettre dehors ». Joignant les mains à la parole, agrippait le tee-shirt de Samuel Moutama (le secrétaire adjoint) pour le tirer vers la porte. Surpris, il se retournait un peu vivement et se faisait mal au genou. Au sortir de l'établissement la douleur grandissante le poussait à aller voir son médecin. Ce dernier l'invitait à faire appel à un radiologue.

Les radios mettant en évidence un oedème au genou, notre camarade écrivait sur le champ à la direction régionale pour signaler le comportement de la chef d'établissement et demander des mesures pour que ce genre d'incident ne se reproduise plus. Il déposait aussi une main courante qui n'avait pour d'autre objet que de laisser une trace écrite des faits.

A ce stade tout aurait dû se régler en interne. Le 21 février Samuel était convoqué à un entretien par le RH de La Réunion, il pensait en toute logique que sa lettre avait eu un effet et que la direction se proposait de discuter de l'affaire. Mais, surprise, on lui signifiait une mise à pied conservatoire et la mise en place d'une procédure disciplinaire. Les motifs invoqués à ce moment là étaient « dénonciation calomnieuse » et « prise de parole non autorisée ». Cette attitude obligeait Samuel et le syndicat Sud PTT Réunion à sortir de leur réserve.

Les roi du montage ?

Samuel Moutama déposait plainte. La Poste refusant de fournir les images des 16 caméras filmant les locaux de Saint Denis, Maître Prevost, l'avocat pénaliste auquel Samuel a fait appel, faisait intervenir le tribunal qui indiquait par ordonnance que La Poste devait fournir les bandes. Le 09 mars un huissier de justice et des policiers venaient saisir les vidéos. Examinées par l'avocat de Samuel celles-ci se révélaient être opportunément coupées pendant 45 secondes sur les 3 caméras qui ciblaient la scène. Autre évidence, le seul « témoin » du côté de la direction se trouvait au sous sol au moment des faits. On peut légitimement douter de son don d'ubiquité.

Des oreilles fermées à tous les étages

Fort de ces nouveaux éléments la fédération Sud PTT prenait contact avec la direction des DOM (DEXOM) et Mme Decaux (DRH de La Poste SA) afin de stopper la procédure et de ramener tout le monde à la raison. Rien n'y fit, la direction continuait bille en tête.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

www.sudptt.org

 @fdSudPTT

 sudptt@sudptt.fr

 @federationSudptt

 federation.sudptt

Union
syndicale
Solidaires

Un licenciement lunaire

Le 23 mars 2022 au matin un conseil de discipline se tenait donc malgré toutes les preuves attestant de la bonne foi de Samuel, un « coup de poker » selon le RH de La Réunion. Contre toutes les règles en vigueur à La Poste et dans le code du travail Samuel apprenait que le grief retenu contre lui était un ubuesque « allégation mensongères ayant eu pour but de nuire à une cadre » entendu qu'il se serait agit d'un habile complot pour faire passer la directrice en discipline.

A l'issue d'un « débat » ridicule, la direction de La Poste maintenait ses griefs et proposait un licenciement pour faute grave. La directrice régionale a un mois pour valider ou pas cette décision.

Mépris du droit, magouilles en tout genre et trafic des pièces, on se demande où se croit la DEXOM. Samuel Moutama n'a aucun antécédent disciplinaires et ses 25 ans de carrière se sont déroulés sans accroc. Après avoir tenté de liquider (après une plainte pour dénonciation calomnieuse) le secrétaire de la CGTR il y deux ans elle tente cette fois ci de casser Sud PTT. Ces comportements sont ceux d'un autre temps et ils résonnent très mal à l'heure où certains candidats à la présidentielle parlent tranquillement des « bienfaits » de la colonisation.

Paris, le 25 mars 2022



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

www.sudptt.org

@fdSudPTT

sudptt@sudptt.fr

@federationSudptt

federation.sudptt

Union
syndicale
Solidaires